



LE POLITIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Soumission de Las Navas au gouvernement espagnol — Observations sur la comète. — Rapport de la *Gazette des Hôpitaux*, sur l'état de Morey. — Incident relatif à l'affaire du général Latapie avec le *Journal de Paris*. — Situation industrielle de Lyon. — Nouvelles acquisitions de houillères par la Société de Commerce. — Nouvelles de la Hollande. — Polémique sur la direction à donner au chemin de fer dans les environs de Liège. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 22 octobre. — Il vient d'arriver des lettres de Madrid du 15, annonçant que Las Navas a fait sa paix avec le gouvernement, et qu'il va reprendre son siège dans la chambre des procuradores, tandis que les troupes provinciales sous ses ordres, vont être dirigées sur la Navarre et la Biscaye.

On écrit de Madrid que la revue du 11 a produit un excellent effet. La garde nationale a repris tous ses postes. Un décret du 12 supprime tous les couvens à quelques exceptions près que les cortès jugeront.

L'évêque de Majorque est nommé président des procès. Le brigadier Sanchez, ancien aide-de-camp de Mina, est secrétaire du conseil des ministres. Le journal officiel annonce que M. Mendizabal doit être nommé définitivement président du conseil.

Mina est arrivé à Figueras le 19. Les carlistes ont évacué Nolla. Ils occupent Estella.

Les Navarrais ont dépassé Ripoll. Le gouvernement de Vich les suit.

Le 19, à Bihobie, on a encore été obligé de tirer 28 coups de canon sur les carlistes, pour faire cesser leur feu, dont les balles arrivaient sur notre territoire. (J. de Paris.)

— On lit dans la *Gazette de France* :

« Nous avons la douloureuse certitude que Jean O'Donnell a été fait prisonnier, et qu'il est enfermé à Figuières. M. O'Donnell, qui habite Paris, se dispose à se rendre auprès de son mari. »

— On écrit de Barcelonne, 6 octobre :

« Les troupes libérales vont occuper de nouveau Banoles. L'enthousiasme qu'on déploie pour la bonne cause dans le Languedoc, nous assure qu'on obtiendra bientôt des résultats heureux contre la canaille servile. »

Une lettre de Tarragone, du 5 octobre, annonce plusieurs victoires remportées sur des bandes carlistes. « Le Catalan dit que plusieurs patriotes ont demandé à la junte supérieure de Barcelonne l'autorisation de former une compagnie d'artillerie de garde nationale. »

Le colonel Niubo annonce du Tarrega qu'il a fait fusiller 62 factieux et 8 chefs des 500 carlistes faits prisonniers à Galmera, et cela pour donner un exemple à leurs partisans.

Le comte d'Espagne est arrivé le 16 à Perpignan, où le général Mina se trouve en ce moment.

Le *Moniteur* annonce en ces termes le départ de S. A. R. le duc d'Orléans : « M. le duc d'Orléans part dans quelques jours pour un voyage dans la Méditerranée. »

Le *Journal des Débats* emploie les mêmes termes. On pourrait croire d'après les expressions de cet article que S. A. R. n'ira point à Alger ou du moins à Oran. Cette conclusion cependant serait tout-à-fait contraire à la vérité. Un des aides-de-camp de S. A. R. M. Aug. Bertin Devaux est déjà parti pour la régence d'Alger, et le prince royal ira bien certainement en Afrique. Si le fait n'est pas annoncé officiellement par le *Moniteur*, c'est qu'il n'est pas usage d'annoncer officiellement à l'avance une expédition militaire.

— Voici ce que nous lisons aujourd'hui dans le *Journal de Paris* :

« Nous sommes autorisés à persister dans les dénégations formelles que nous avons opposées aux assertions de la *Nouvelle Minerve*. M. le ministre des affaires étrangères n'a jamais vu M. le général Latapie ; il ne lui a jamais parlé ; il ne lui a demandé ni fait demander aucun mémoire. Ni M. le ministre des affaires étrangères, ni M. le ministre de l'instruction publique n'ont jamais assisté à la lecture d'un tel mémoire. Aujourd'hui même, M. le ministre des affaires étrangères a porté plainte en diffamation contre le rédacteur en chef de la *Nouvelle Minerve* et l'auteur de la lettre qu'il a publiée. »

— Les généraux Perregaux, Oudinot et Desmichels ont fait partie de l'expédition contre Abdel-Kader, dont les préparatifs se poursuivent avec activité.

— On lit dans la *Gazette des Hôpitaux* : « Une consultation à laquelle n'ont assisté aucun des médecins qui avaient soigné Morey, complice de Fieschi, a eu lieu sous la présidence et par l'entremise de M. Orfila. M. le doyen a, dit-on, proposé de noter ce malheureux, qui veut se laisser mourir de faim, par l'emploi forcé de la sonde œsophagienne. Ce moyen a été, à ce qu'on ajoute, révoqué unanimement par les consultants. »

Ce fait n'est pas inconciliable avec la lettre de M. le docteur Barras, que nous avons publiée hier, car l'aversion de Morey pour toute espèce d'aliments, serait l'effet de la *gastralgie* que lui a occasionnée un empoisonnement déjà ancien.

On continue à dire que Fieschi s'est enfin décidé à faire d'importantes révélations. Hier matin à 2 heures et demie, M. le président de la cour des pairs est venu au parquet de M. le procureur-général, et cinq minutes après tous deux en sont sortis accompagnés de l'un des greffiers de la cour des pairs. Ils sont descendus ensemble à la prison de la Conciergerie ; ils étaient suivis d'un huissier de la cour des pairs, qui portait le portefeuille de M. le président.

L'interrogatoire a duré près de deux heures.

— Les membres du conseil municipal de Thorigny, composé en totalité d'électeurs de l'arrondissement, ayant tous assisté au banquet donné à M. Odilon-Barrot, viennent, par une lettre du 16, d'envoyer au préfet leur démission en masse.

(Constitutionnel.)
— M. le ministre du commerce vient d'adresser à MM. les préfets une circulaire pour leur annoncer qu'il leur enverra chaque mois l'état des importations et des exportations de grains, afin de détruire des préventions assez accréditées dans les campagnes au sujet des lois sur les céréales. On prétend, dit M. le ministre, que le bas prix des grains tient à des importations considérables de blés étrangers, et souvent les propriétaires, trompés par de faux rapports, imputent au gouvernement les difficultés qu'ils rencontrent à obtenir de leurs blés un prix suffisant. Il importe d'éclairer les populations sur le véritable état des choses. Pour cela il suffit de donner aux faits une grande publicité.

— Samedi, 10 octobre, dans la soirée, le bateau à vapeur du Rhône avait sur son bord sept dames dont six religieuses, à la destination de Roquemare; le bateau qui fut les prendre chavira au moment où il allait tourner le bord, et comme le courant de ce fleuve est extrêmement rapide dans cet endroit, deux de ces pauvres sœurs disparurent sous les flots, sans qu'il fût possible de leur porter du secours; les autres quatre religieuses et la dame qui les accompagnait, auraient infailliblement péri dans ce naufrage, sans le courage héroïque du pontonnier et de sa femme qui les sauvèrent au péril de leurs jours. La femme, qui est nourrice, déposa son enfant sur le bord et se jeta à l'eau sans calculer le danger qui était imminent; elle parvint, non sans les plus grands efforts, à arracher trois de ces dames à une mort certaine; mais, au même instant, ses forces l'abandonnèrent, elle tomba sans connaissance sur le rivage et l'on fut obligé de l'emporter sur son lit, où elle est encore dangereusement malade. Son nourrisson, qu'elle eut l'imprudence d'allaiter ensuite, d'un lait qui était sans doute vicié, est aussi sur le point de mourir. Son mari sauva les deux autres et courut après celles qui périrent et ne reparurent plus.

— Sous le règne de Louis XIII, le nombre des notaires de Paris était de cent quarante.

La population de Paris a quadruplé; le terrain qui valait alors cent francs l'arpent, vaut mille francs la toise; l'industrie, les constructions ont fait des progrès incalculables, et le nombre des notaires de Paris n'est aujourd'hui que de cent quarante.

Le titre de notaire, à Vaugirard, banlieue de Paris, qui n'existe que depuis trois ans, vient d'être vendu 330,000 francs.

— Un jeune homme de Lille s'est tué d'un coup de pistolet, le 19 octobre, au tir de M. Divoir.

— M. Arago a donné à l'Académie de nouveaux renseignements sur la constitution physique de la comète de Hallé, telle qu'elle a été observée il y a quatre jours. Jusqu'à présent, dans les observations faites sur les comètes, on n'avait point remarqué d'irrégularités dans le contour lumineux; la zone de lumière présentait sur tous les points la même intensité. Cela ne se rencontre point dans la comète actuelle; une modification singulière a été remarquée jeudi dernier par M. Arago. Non pas à l'œil nu, mais avec un pouvoir amplifiant considérable, on voit une irrégularité frappante. Jeudi dernier, dans la partie opposée à la queue, M. Arago aperçut un secteur lumineux parfaitement tranché. Cette circonstance est d'une haute importance, puisqu'elle peut servir à décider une grande question, celle de la rotation des comètes sur elles-mêmes. Ce n'est que parce qu'on a reconnu dans les planètes certaines taches qui occupaient suc-

cessivement des places différentes dans le disque, qu'on s'est assuré du mouvement de rotation de ces corps. Les comètes n'ayant jusqu'alors présenté aucune irrégularité susceptible d'être notée, on n'avait pas pu arriver à des conclusions du même genre. Le vendredi, la comète de Hallé fut de nouveau examinée; le segment lumineux vu la veille ne s'y montrait plus. Le samedi, à une autre place, un segment beaucoup plus grand et qui pouvait être confondu avec le premier, a été signalé: il avait de 110 à 112 degrés d'amplitude. Dimanche il avait diminué. M. Arago a appelé l'attention des astronomes sur ces changements extraordinaires qui pourront être observés dans divers lieux et fournir à la science un élément de connaissances de plus.

— MM. Scribe, Melesville et Auber travaillent en ce moment à l'opéra dans lequel Mme. Damoreau doit débiter sur le théâtre de la Bourse. On parle de l'engagement à ce théâtre de Lablache, fils.

— On écrit de St-Etienne, le 10 octobre :

« Lyon est fort tranquille et dans un état de prospérité sans exemple. L'Amérique a fait des commandes si étendues, qu'on aura de la peine à y satisfaire. La main-d'œuvre est hors de prix. Saint-Etienne est encore, s'il est possible, plus florissant que Lyon. Le nombre des maisons y augmente beaucoup. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 23 OCTOBRE.

On lit ce qui suit dans le *Mouiteur* belge :

Projet du chemin de fer entre le canal de Charleroy et les carrières de Quenast. — Le ministre de l'intérieur informe que les plan et autres pièces composant l'avant-projet d'un chemin de fer à construire, par voie de concession de péages, entre le canal de Charleroy et les carrières de Quenast, seront déposés, depuis le 25 de ce mois jusqu'au 25 novembre prochain, à l'hôtel du gouvernement provincial, à Bruxelles, et qu'un registre y sera ouvert, pendant le même temps, pour recevoir les observations auxquelles ce projet pourrait donner lieu.

Bruxelles, le 21 octobre 1835.

— Hier 22 a eu lieu au gouvernement provincial, en présence de M. de Baillet, faisant les fonctions de M. le gouverneur, et M. Simons, ingénieur en chef, l'adjudication publique pour l'entreprise des terrassements de la 2^e voie sur la section du chemin de fer de Malines à Bruxelles; c'est M. Eugène Riche d'Anvers qui a obtenu l'entreprise pour la somme de 19,000 francs.

— M. Van Asche, sculpteur, élève distingué de Bosio et de Godécharles, vient d'être chargé par le ministre de l'intérieur de faire une statue de Charles-Quint de grandeur naturelle, en plâtre, sur le modèle de la statue de Louis XVI destinée à la place de la Révolution, et qui figurait à l'exposition de 1836 M. de Bay, de Malines, en ce moment à Paris, est chargé de la statue de Godé-roi de Bouillon. D'autres artistes distingués sont également chargés de reproduire les plus grands hommes de notre histoire nationale. Nous regrettons de ne pouvoir les nommer tous. (Em.)

— La construction du chemin de fer de Paris à Lille, par Amiens, paraît décidée. Les directeurs des travaux ont été, il y a quelques jours, dans cette dernière ville pour reconnaître les lieux. Ce chemin, dont les dépenses sont estimées 25 millions, serait construit en quatre ans, et la portion entre Paris et Amiens pourrait être fréquentée dans deux ans. (Eman.)

— Un brevet d'importation de dix années vient d'être accordé, par arrêté royal, au sieur John Brooks, de Manchester, qui a fait élection de domicile à Bruxelles, chez M. Adolphe Jones, boulevard d'Anvers, n° 23, pour deux machines à tisser à la fois deux pièces d'étoffes.

— Parmi les affaires qui seront jugées aux assises du Brabant, 8^e série, 3^e trimestre 1835, dont l'ouverture est fixée au 2 novembre, on cite celle à charge du nommé Jacques Albert Lelong, ancien éditeur et imprimeur du *Méphistophélès*, accusé de calomnies commises par la voie de ce journal envers M. Marie Devalienne. Cette affaire qui sera jugée le 9 novembre, est la première de cette nature portée devant les assises de Bruxelles.

— Le banquier qui a disparu de cette ville a été vu, dit-on, à Paris, dans la journée du 16, et y a fait viser son passeport à l'ambassade belge. Un journal dit que sa faillite, qui y a été connue depuis, a occasionné une baisse dans les fonds à la bourse du 10.

LIEGE, LE 24 OCTOBRE.

Nous avons annoncé que la Société de Commerce de Bruxelles, avait acheté différentes houillères dans les environs de notre ville. On apprend qu'elle est encore en négociation pour l'acquisition de plusieurs riches exploitations de même nature, et entr'autres pour celles de Wandre et du Val-Benoit.

On cherche avec curiosité quelles peuvent être les vues de la Banque, en se rendant propriétaire d'un nombre si considérable de houillères.

Parmi les conjectures auxquelles on se livre à ce sujet, il en est une assez accréditée : on dit que le gouvernement hollandais serait disposé à recevoir nos houilles d'ici à quelque temps.

On sait que les charbons, venant de l'Angleterre, sont plus chers que les nôtres dans une partie considérable de la Hollande avoisinant les rives de la Meuse, et que cet état de choses est fort onéreux aux habitants.

Quelques personnes émettaient aussi l'opinion que la banque pourrait avoir des idées de monopole. Ce sont là des craintes qui, selon nous, ne reposent sur aucune espèce de fondement. Il y a dans le pays des propriétaires de houillères, qui ne consentiront jamais à céder leurs exploitations à la banque, et leur concurrence suffira pour maintenir le prix de la houille à son taux naturel, et pour empêcher l'établissement du monopole.

Au premier aperçu, l'opération de la banque semble sous plusieurs rapports, avantageuse au pays. On sait comment procède dans cette affaire, la Société de Commerce. Elle achète d'abord, pour son compte, puis elle forme ensuite une société anonyme qui émet des actions, à la portée de toutes les fortunes moyennes.

Ainsi se trouve d'abord mobilisé un genre de propriété, qui jusqu'ici était, pour ainsi dire, monopolisé par un certain nombre de familles riches et puissantes.

Il se forme bien quelques associations ; mais elles étaient encore composées, pour la plupart, de grands capitalistes, les fortunes modiques n'osaient se risquer dans ce genre d'entreprise qui, entre autres chances désavantageuses offrait celle d'un rappel de fonds, auquel un petit capitaliste n'est pas toujours en position de faire face.

Aujourd'hui, au moyen d'une somme de 1000 francs on pourra devenir propriétaire de houillère. Ces propriétés ne rapporteront point sans doute les énormes bénéfices énormes que nous avons vu faire ; mais elles seront sans comparaison, plus divisées, offriront moins de chances de revers, et enfin le porteur d'actions trouvera tous les jours à la convenance, l'occasion de défaire sa propriété.

Tels sont, nous le répétons, quelques-uns des résultats que présente, au premier aperçu, l'opération de la banque ; cependant la matière est importante et mérite d'autres développements. Nous y reviendrons.

Il faut toutefois dire encore que la Banque devra ranger au nombre de ses obligations, le soin de s'entourer de toutes les lumières possibles avant de conclure une acquisition. La Société de Commerce ne peut faire qu'une exploitation mal conçue, mal placée et dont les produits seraient de médiocre qualité, change de nature, et devienne une bonne entreprise. — On sent qu'ici les spéculations hasardeuses seraient de nature à décourager l'esprit d'association, l'un des plus puissants moyens de civilisation et d'industrie de notre époque, et qui prend de si heureux développements dans notre pays.

En terminant, nous engagerons fort les personnes qui voudront prendre des actions dans ces sortes d'entreprises, à s'entourer des renseignements sur lesquels nous venons d'appeler l'attention de la Société de Commerce, dont le patronage, nous le répétons, ne saurait rendre bonne une mauvaise exploitation.

On dit que l'université catholique accorde des appointements très-élevés à ses professeurs. M. Ernst jouira, par exemple, d'un traitement de 12,000, qui lui sont assurés pour un laps de dix années.

On lit dans un journal de Bruxelles :

« M. Hennessy est après M. Cockerill, celui qui en Belgique a fait le premier usage de la machine à faire le papier ; il ne se borne pas les améliorations qu'il projette. Il compte d'ici à quelques mois donner à sa fabrique de la Hulpe, déjà si considérable, une nouvelle extension ; il ne veut

rester en arrière des Anglais et des Français sur aucun point, notamment pour le satinage ; il cherche aussi à se mettre en mesure de satisfaire aux commandes qu'il est aujourd'hui forcé de négliger faute de moyens suffisants de produire. »

Le journal, dans lequel on lit les lignes ci-dessus, se trompe, pensons-nous, en affirmant que MM. Hennessy et Cockerill, ont fait usage, les premiers, de la machine à papier. C'est un honneur qui revient à M. Renoz, de Liège.

On lit ce qui suit dans un journal de cette ville :

« Des journaux de Bruxelles annoncent que M. Van Brée, peintre à Bruxelles, a été nommé directeur et premier professeur de notre académie de peinture, et qu'il l'a emporté sur 27 concurrents. Nous croyons pouvoir assurer que, jusqu'à présent, il n'y a que des présentations de professeurs faites »

— M. Teste, membre de la chambre des députés de France et ancien avocat de notre barreau, vient d'arriver à Liège.

— Voici les noms des adjudicataires pour la fourniture des draps nécessaires au service de l'armée belge : MM. Lieutenant et Peltzer ; De Damsseaux-Renoz ; Pierre Fassin, Vandersavel-Arnoldy de Verviers ; Neujean-Delmotte ; Burdo-Stas ; Lamarche ; Dehasse Comblen ; A. et C. Vanderstraeten de Liège.

— M. le ministre de la guerre a décidé que les congés des hommes des régiments d'infanterie qui se trouvent actuellement dans leurs foyers jusqu'au 1^{er} novembre prochain, seront prolongés jusqu'au 1^{er} mars 1836.

— On écrit d'Anvers, le 21 octobre :

« Hier, les actionnaires du grand-théâtre étaient convoqués pour aviser aux moyens d'engager une troupe dramatique pour l'année prochaine. Dans la réunion qui a eu lieu, ceux des sociétaires présents ont décidé que les 20,000 francs, montant des actions de cette année, ou la partie qui en resterait intacte seraient consacrés à organiser le spectacle pendant 1836-1837, et qu'une requête serait adressée à la régence pour lui faire connaître cette décision et lui demander de s'engager à couvrir le déficit éventuel de ces actions, tout en continuant à payer le subside ordinaire de 15,000 francs. La pièce à adresser à la régence circulait aujourd'hui à la bourse et vers deux heures elle comptait une cinquantaine de signatures. »

— M. Van Mons, professeur à Louvain, vient de publier le résultat des essais qu'il a faits avec tant de persévérance et de succès, pour parvenir à procréer ces fruits si beaux et si savoureux qui, aujourd'hui, font l'ornement de tous les jardins d'amateurs. Cet ouvrage, fécond en idées neuves, présente, outre la théorie de l'auteur sur la propagation des fruits par le semis, une mine inépuisable d'observations sur l'art de diriger la culture des arbres fruitiers en général. Il appartenait à la Belgique, cette terre classique de toute culture, de voir naître cette méthode nouvelle et si remarquable par ses résultats.

On écrit de La Haye, le 21 octobre :

Hier il y a eu à la cour un grand dîner auquel se sont trouvés réunis, après une absence prolongée de plusieurs d'entre eux, tous les membres de la famille royale présents en cette résidence.

La princesse d'Orange est retournée aujourd'hui au château de Soesdyk, où elle doit encore rester pendant quelques temps.

Dans l'assemblée générale des deux chambres du 19 de ce mois, il a été donné lecture d'un arrêté royal, par lequel M. le comte W. F. van Reede a été nommé président de la première chambre des états-généraux pour cette session.

Dans la séance du 20, la deuxième chambre des états-généraux s'est occupée de l'élection des candidats à la présidence.

Les deux premiers tours n'ayant pas présenté de résultat décisif, on a procédé au troisième pour les deux membres qui avaient réuni le plus grand nombre de votes, et qui sont MM. Dyckmeester et van Sytzama. M. Dyckmeester qui avait obtenu 28 voix sur 46, a été placé comme premier candidat sur la liste.

Trois votes ont également eu lieu pour le choix du deuxième candidat et au troisième, pour l'option entre MM. van Meeuwen et Cats, le premier a été élu comme deuxième candidat à la majorité de 31 voix.

M. Collot d'Escury a été élu à la majorité de 33 voix comme troisième candidat.

Aujourd'hui 21 la commission de la 2^e chambre chargée de présenter au roi la liste des candidats à la présidence s'est rendue auprès de S. M. On apprend que le roi a nommé président M. Dyckmeester, porté en tête de la liste.

Bruxelles, 24 octobre. — Hier, au Lloyd, on a fait les belges à 101 1/2; perp., 30 1/2 P.; cortès, 30 1/4; coupons 19 A.; différée 14 5/8 P.; Guebh. 30 1/4 P.; Ard. 42 7/8; banque de Belg. 109 1/4; Société de Com. 139 1/2 A.; canaux 110 1/2 P.; hauts fourns. 114 5/8 A.; banque fonc. 97 P.; Flénu 110 P.; Hornu 109 3/4 P.; Sclessin 106 1/2; Ind. 114 1/2.

CHEMIN DE FER.

Un correspondant du *Courrier de la Meuse*, prend la défense de la rectification apportée au premier plan du chemin de fer, et qui consisterait à faire passer cette route par Hologne-aux-Pierres, Jemeppe, Tilleur, Sclessin, Val-Benoit, etc. Voici les raisons qu'il apporte à l'appui de son opinion :

Le premier avantage que présente le tracé, est celui de pouvoir arriver au niveau de la Meuse par une pente tellement insensible, que les wagons remonteront la coline sans que les remorqueurs aient besoin d'être aidés par des machines à vapeur fixes, qui dans l'autre projet seront absolument nécessaires.

2^e Avantage : Economie dans la construction qui selon les calculs les plus modérés, serait de 3 millions au moins, sans compter celle des frais immenses et journaliers qu'occasionneront l'entretien et la surveillance des plans inclinés et des machines à vapeur à y établir.

3^e Avantage : Sécurité des voyageurs ; il est en effet constaté par l'expérience que les accidents arrivés jusqu'à ce jour sur les chemins de fer établis en Angleterre et ailleurs, ont eu lieu principalement aux plans inclinés.

4^e Avantage : Le bien-être de tant d'établissements industriels à côté desquels le chemin passerait, d'après ce nouveau plan, tandis que de Waremme à Liège, dans l'autre projet, il ne traverserait que des campagnes.

5^e Avantage : Agrément de la route ; en effet elle passerait ainsi dans une partie d'un des plus beaux, des plus riches et des plus célèbres valons de l'Europe ; et tout le monde sait qu'en s'exprimant ainsi je n'exagère pas ; car tous ceux qui comme moi ont vu les rives tant vantées du Rhin, ne hésitent pas de leur préférer les bords de la Meuse ; et on voudrait priver les voyageurs du plaisir de pouvoir jeter un coup-d'œil, très-rapide sans doute, mais encore, sur une vallée et des coteaux si justement admirés !

6^e Avantage : C'est d'arriver aux portes de Liège par le côté qui se présente le plus favorablement aux regards des étrangers, et d'y arriver après avoir serpenté depuis Hologne de la manière la plus agréable à mi-côté d'une coline couverte de vignes, de vergers, de bosquets, de terrasses, de points de vue qui rappellent les belles et délicieuses routes de la Suisse.

Je conclus, monsieur l'éditeur, que si ces motifs et tant d'autres sont mûrement pesés par le gouvernement, il n'y a aucun doute qu'il n'adopte ce dernier plan, surtout qu'on peut le faire sans nuire aux intérêts de la ville de Liège ; car notez bien, qu'au lieu d'établir le pont sur la Meuse au-dessus du moulin à vapeur, on peut continuer la route aux pieds de la montagne derrière les maisons d'Avroy, pour venir déboucher sur le quai près des Augustins, où le pont serait également placé. Alors au lieu d'avoir à se plaindre, la ville profiterait de tous les avantages du chemin de fer, sans se voir exposée aux accidents continuels qui résulteraient du passage des wagons au milieu d'une population aussi compacte que celles qui circulent dans les quartiers par où le premier projet fait passer la route ferrée.

Ces réflexions pouvant servir à éclairer une question importante qui est loin d'être décidée, j'espère, M. l'éditeur, que vous voudrez bien leur donner une place dans les colonnes de votre journal.

REGENCE DE LIEGE.

Avis aux pensionnaires. — Les certificats de vie sont délivrés, non plus au secrétariat, mais au bureau de police, à l'hôtel de ville. Liège, le 22 octobre 1835.

TAXE DU PAIN A LIEGE du 24 octobre.

Pain de seigle, 49 centimes
Pain moitié seigle et moitié froment, 30 c.
Pain dit de ménage, 43 c.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 23 octobre.

Naissances : 4 garçons 4 filles.
Décès, 4 garçons, 1 fille, 1 homme, 4 femme, savoir : Théodore Gaspar François, âgé de 38 ans, premier lieutenant au bataillon des sapeurs mineurs, époux de Adolphe Joseph Bouvier. — Marie Werson, âgée de 80 ans, sans prof., faubourg Ste-Marguerite, épouse de Joseph Bechet.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 25 octobre, premier début de M. Lartique et de Mme. Louard, le *Barbier de Séville*, opéra en 4 actes, l'*Espionne Russe*, vaudeville en 3 actes.

ANNONCES.

FÊTE DE JUPILLE.

BAL dimanche et lundi, 25 et 26 courant, à la Grande Salle à Jupille, ancienne maison Frank. 460

Dimanche et lundi on jettera des ROUES de DINDONS chez DEBEUR, faubourg Saint-Gilles

ÉCOLE DE DANSE

Tenue par SEIGNE et sa famille, rue Souverain-Pont n° 582. Indépendamment des leçons particulières, les élèves ont l'avantage de mettre en pratique, quand ils sont exercés, tout ce qui se danse en SOCIÉTÉ et aux REDOUTES. NOTA. Leur DOMICILE est même rue, où l'on donne spécialement aux demoiselles leçons de danse et de maintien.

INSTITUTION DE DEMOISELLES, RUE VINAVE D'ILE, N° 603.

LE 2 NOVEMBRE, il s'ouvrira une nouvelle institution de demoiselles, rue Vinave d'île n° 603, sous la direction de Mlles. Josephine LEDENT et Marie LOVINOSSE.

L'enseignement de cette nouvelle institution comprend, selon la portée des élèves : la religion, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire, la géographie, le style épistolaire et historique, l'histoire, la mythologie, la tenue des livres, la versification française, les principes de la langue italienne, le dessin, les principes de la musique, tous les ouvrages de mains etc.

Les méthodes suivies dans cet établissement, sont nouvelles; mais éprouvées par une longue expérience! Elles réunissent la simplicité et la brièveté; et donnent aux élèves l'avantage de pouvoir perfectionner leurs études sans le secours d'un maître. 402

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hotel-de-Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hotel-de-Ville.

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

HUITRES Anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET; rue Ste Ursule

CONTINUATION DE LA VENTE

DU

MOBILIER AU COUVENT DES CLARISSÉS

A LIÈGE.

Le MERCREDI 28 OCTOBRE, à neuf heures du matin, il sera VENDU aux enchères plusieurs AUTELS, entr'autres un beau à la romaine, selles, armoires, très grands bacs en pierre de taille, foyers de cuisine et autres objets.

PETITS POIS en bouteille à 1 fr. 50 c., chez LEMAIRE, faubourg St-Laurent, rue du Calvaire n° 1066, ou rue Tête de Bœuf n° 639. 450

ARBRES à VENDRE, faubourg Ste-Marguerite n° 258, savoir : 4 000 POMMIERS et POIRIERS de deux ans propres à faire des pépinières; 400 PEUPLIERS CANADA très forts, propres à faire des plantations et 5 000 EPINES propres à faire des haies. 458

GILLON-NOSENT, rue du Pont d'île, n° 32, vient de recevoir d'une des meilleures fabriques, un nouvel envoi de BOUGIES DIAPHANES et en cire, pour table, voiture, etc.

Un JEUNE HOMME de 17 à 20 ans intelligent, peut se présenter au café du Midi, à Liège. 426

A LOUER présentement rue de la Régence n° 10, des APPARTEMENTS au rez de chaussée composés d'une belle et grande boutique salon, cuisine cave etc., on pourrait y joindre deux ou trois belles chambres à l'étage.

Au même n°, pour cessation de COMMERCE on continue à VENDRE au prix de facture les marchandises telles que MERINOS, FLANELLES, etc., etc. 442

A LOUER pour le 24 décembre, UN QUARTIER composé de six pièces, cuisine, cour et grenier, au 3^e de la maison rue ROYALE n° 925.

A UN PRIX très-modique. 462

A LOUER pour le 25 décembre prochain, une grande et bonne MAISON propre au commerce, avec boutique, cour, bâtiment de derrière et deux entrées indépendantes, sise rue St. Séverin, n° 722.

S'adresser pour les conditions rue Hors-Château, n° 373. 452

A LOUER dès à présent ou pour la Noël prochain, une jolie petite MAISON de trois places à feu, cave et jardin, située faubourg St. Laurent n° 1074. S'y adresser. 472

A LOUER un BEAU QUARTIER indépendant, en face de la Halle, rue St-Séverin n° 697. 47

On DEMANDE un ÉLÈVE en PHARMACIE, au n° 685, rue Saint-Séverin. 449

A VENDRE, rue St-Séverin n° 53, des PIERRES à faire des fondemens. 459

BAZAR A PRIX FIXE,

RUE VELBRUCK, N° 452, A LIÈGE;

On y TROUVERA en tout temps de quoi s'assortir en Meubles, Litteries, Porcelaines, Cristaux, Bronzes, Glaces, Pendules, Estampes, Tableaux, Tapis, Cuivres, Quinquets en tous genres, Poêles, Fournaux, Jonets d'Enfants, et généralement tout ce qu'on peut désirer, dont le détail serait trop long.

Les négociants, artistes, etc., peuvent y déposer toutes espèces de marchandises; outre les comptes qu'ils recevront s'ils le désirent ils y trouveront un débit prompt et assuré.

Il est ouvert tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à heures 6 du soir, à dater de ce jour il sera éclairé par le gaz portatif, par un lustre en bronze et cristaux de 24 bougies d'un effet magnifique. 416



AVIS AUX BARBES FORTES

AYANT LA PEAU SENSIBLE,

CHEZ M. THOMAS, FILS, COIFFEUR,

Marchand de Nouveautés, rue du Pont-d'île, n° 1,

On trouve les CUIRS TENDUS et les TABLETTES METALLIQUES du sieur BERGHOFER.

Au moyen de ces cuirs, la barbe la plus forte disparaît sous le rasoir comme par enchantement, sans faire éprouver de douleur ni difficultés. On en trouvera à différents prix très modérés. — Il y en a aussi de plus élégants à double cuir, ainsi qu'avec vis de rappel montés en vrais cuirs de Russie. 440

GHAYE, fils, rue Vinave d'île, n° 36, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de RECEVOIR de PARIS UN GRAND ASSORTIMENT de CHAPEAUX de la mode la plus nouvelle, tant en castor caoutchou et néoplastique qu'en soie de Lyon, 1^{re} qualité. 479

A VENDRE des BOUTEILLES vides, hôtel de Luxembourg

CORDAGES EN ALOES,

Dont le magasin exclusif pour les provinces de Liège, Namur et Limbourg, se trouve place de l'Université n° 263, à Liège.

L'associé A. VLIES et C^o, tenant ledit magasin, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires de houillères, bateaux, etc., etc., qu'il a reçu un nouvel assortiment de cordages, dont les qualités principales sont de se conserver, sans goudron, inaltérables dans l'eau, d'être d'une très grande légèreté et d'une force trois fois au moins supérieure à celle du chanvre; ce qui présente aux consommateurs, par la durée, aujourd'hui constatée par l'usage et une foule d'expériences, une économie de 200 à 300 pour cent. 476

A VENDRE

LA MAISON DE COMMERCE,

Enseignée de la Main d'Or, rue Royale, au coin de la Place St-Lambert, n° 918, avec jardin donnant sur cette place, fontaine, et une pompe portant l'eau au 2^e étage, etc. Le magasin peut être agrandi sur une longueur au moins de trente cinq pieds.

S'adresser pour en connaître le prix, à l'agence commerciale et administrative, dirigée par M. PICARD, rue de la Régence n° 922, à Liège. 466

M^e REULEAUX, avocat, demeurant rue Pont d'Amercoeur n° 73, à Liège, syndic provisoire à la faillite de Joseph DEPATOU-LIRKET, ci-devant négociant, invite les créanciers de cette faillite, qui ne sont pas reconnus, à se présenter par eux ou par fondés de pouvoir, le six novembre prochain, aux neuf heures du matin, au greffe du tribunal de commerce de Liège, pour procéder, en présence de M. le juge commissaire, à la vérification de leurs créances. Ce sera la dernière vérification. 480

A VENDRE,

En l'étude du notaire BERTRAND, UNE ACTION soit 307229 dans la houillère de l'Espérance, bure du Crucifix, à Herstal. 469

MAGASIN DE MODES, SOIERIES ET NOUVEAUTÉS, RUE DE LA RÉGENCE.

M. TILMANT a l'honneur d'annoncer son RETOUR de PARIS, avec un très BEAU CHOIX de chapeaux, cornettes, chemisettes, etc., dans ce qu'il a paru de plus nouveau et de plus distingué pour la saison d'hiver.

Il vient de recevoir de très GRANDS ASSORTIMENTS de MERINOS français, Thibets, Napolitains, Anglais, draps zéphirs et péruviennes pour manteaux, poulis de soie, levantines, gros de Naples, marcelines, satins, blondes noires et blanches, écharpes en blondes, rubans unis et façonnés de tous genres, ceintures, voiles, schals, fichus, étoles, etc., etc.

Des DEMOISELLES sachant travailler dans les MODES peuvent s'y adresser. 478

VENTÉ

D'UNE

BONNE MAISON DE COMMERCE.

Le JEUDI 29 OCTOBRE 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e MOXHON, notaire à Liège, par devant M. CHOKIER, juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Mont St. Martin, à la VENTE par licitation d'UNE bonne MAISON DE COMMERCE sise à Liège, rue St Séverin n° 54, joignant du nord à la dame veuve Werson, du midi à la rue Cocraimon, du couchant à la dame veuve Bertrand, et du levant à la rue St. Séverin, occupée par M. Demeuse, fabricant de chapeaux.

S'adresser pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON, en son étude, rue Hors-Château n° 482 - à Liège. 422

A VENDRE une ACTION dans une des bonnes exploitations aux environs de Liège.

Cette exploitation est en plein rapport.

S'adresser au notaire MOXHON. 482

MERCREDI 28 OCTOBRE 1835, à 10 heures du matin, au bureau de monsieur le juge de paix, rue Mont Saint Martin, n° 614, le notaire DELEXHY, VENDRA définitivement aux enchères, une MAISON sise à Liège, rue Hocheporte, portant le numéro 97, avec cour et jardin y annexés.

S'adresser pour voir les conditions à M. le juge de paix, ou au notaire DELEXHY. 407

CATALOGUE

D'UNE

BELLE COLLECTION DE LIVRES,

De droit, théologie, littérature, poésie, piété, histoire, science, voyage et architecture,

Dont la VENTE aura lieu chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, les MARDI et JEUDI 27 et 29 OCTOBRE 1835, à deux heures de relevée, où le catalogue se distribue. 417

A VENDRE

En l'étude de M^e BERTRAND, notaire à Liège.

Une belle CONCESSION DE MINES DE HOUILLE, d'excellentes qualités, située à proximité de la Meuse, et d'un abord facile. On accordera toute facilité pour le paiement. S'adresser audit notaire. 343

ADJUDICATION

D'UNE BELLE

PROPRIÉTÉ RURALE.

Le 27 OCTOBRE 1835, à 2 heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place Saint-Pierre, à la VENTE publique d'une jolie MAISON DE CAMPAGNE, avec remise, écurie, jardin, bois, bosquet, étangs et un corps de ferme et batiments propres à son exploitation, en très bon état, avec jardins, prés, terres et plusieurs petites habitations. Le tout d'une contenance de 30 bonniers métriques, situé à Dolembreux, près de Beaufays, commune de Sprimont, à trois lieues de la ville de Liège, dans un site charmant.

Cette VENTE présente toute sûreté et grande facilité pour le paiement du prix. S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire. 286

INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÈGE.

Il sera PROCÉDÉ aux jours et lieux ci dessous désignés à 10 heures du matin, à la VENTE des coupes DOMANIALES de l'ordinaire 1836; savoir :

A Huy, le 20 octobre 1835, des coupes situées dans l'arrondissement de Huy;

Et à Liège, le 26 octobre 1835, de celles situées dans l'arrondissement de Liège. — S'adresser pour obtenir les renseignements désirables, aux bureaux des agents forestiers. Liège, le 9 octobre 1835.

L'inspecteur forestier des provinces de Liège et de Limbourg. DECHESNE, l'aidé. 370

INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÈGE.

Le 10 NOVEMBRE prochain, à 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude de M^e VOISIN, notaire à Verviers, à l'adjudication publique des coupes de bois domaniaux de l'ordinaire 1836, situées dans l'arrondissement de Verviers.

On peut se procurer les renseignements nécessaires chez les agents forestiers.

Liège, le 16 octobre 1835.

L'inspecteur forestier des provinces de Liège et de Limbourg. DECHESNE, aidé. 426

VENTE VOLONTAIRE

D'une BELLE ET SPACIEUSE MAISON, pouvant recevoir toute destination quelconque, située à HERSTAL, composée de rez-de-chaussée distribué en trois pièces et un lavoir, de premier étage composé de quatre chambres, et d'un second étage en mansarde, pompe, cave, four, fournil, cour, jardin emmuré à la suite et planté d'arbres, ayant 10 perches environ de superficie.

Qui aura lieu le lundi 2 novembre prochain, à 3 heures de l'après midi, par le ministère du notaire BOULANGER, en sa maison de campagne, sise EN HAYENEUX, à Herstal.

L'ensemble de cet immeuble confronte du Levant à M. Lambert Jehotte, du Midi au sieur Paul Henard, du Couchant à la grand'route et du Nord à la dame veuve Jean-Michel Courard.

S'adresser, pour plus amples renseignements au notaire susdits, ou à M^e COURARD, notaire, à Herstal. 477

**VENTE DÉFINITIVE
PAR SUITE DE SURENCHÈRE
DE LA BELLE
PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE
DE HAUREGARD,
COMMUNE DE LA REID.**

M^e DUSART, notaire à la résidence de la ville de Liège, fait savoir que le **MARDI 27 OCTOBRE 1835**, à 10 heures du matin, il vendra définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur, devant M. le juge de paix des cantons du Nord et de l'Est de cette ville, en sa demeure, rue Neuve derrière le Palais, la **BELLE PROPRIÉTÉ DE HAUREGARD**, consistant en un château, bosquets, jardins, prairies, trois fermes, bois, carrières, four à chaux et d'une contenance totale de cent cinquante un hectares 82 ares.

Elle est d'un accès facile, dans un site agréable, à une lieue de Spa, 2 de Verriers et 5 de Liège.

Elle ne sera pas éloignée du chemin de fer, et la nouvelle route de Theux à Mont Jardin et Aywaille passera à proximité, ce qui augmentera considérablement la valeur de toutes les propriétés de l'endroit.

Les rebus sont évalués à 5,264 francs 39 cent me, ceux des fermes sont les mêmes qu'anciennement.

La mise à prix sera de **cent deux mille neuf cents francs** prix auquel cette propriété a été portée par la surenchère.

S'adresser audit M^e DUSART, notaire. 364

**VENTE
DE
DEUX MAISONS AVEC JARDINS
AGRÉABLEMENT SITUÉES.**

M^e DUSART, notaire à Liège, exposera en vente aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, le **VENDREDI 13 NOVEMBRE 1835**, à 10 heures du matin, **DEUX GRANDES MAISONS** contiguës, cotées 6^e et 6^e, situées à Liège, rue Mont St Martin, jouissant de la vue la plus agréable et la plus étendue avec cours et jardins en terrasses jusques dans la rue Basse-Sauvenière.

Elles seront vendues ensemble et séparément, il y a sécurité et facilité de paiement. S'adresser au dit M^e DUSART, notaire. 36

**VENTE
DE
MAISONS ET RENTES.**

Le **LUNDI 16 NOVEMBRE 1835**, à deux heures de relevée, M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, les **MAISONS ET RENTES** dont la désignation suit :

- 1^{er} Lot. — Une belle et grande MAISON, située à Liège, rue Neuve derrière le Palais, n° 447, ayant une issue dans la rue des Ravets.
- 2^e Lot. — Une MAISON, même rue, n° 435.
- 3^e Lot. — Une belle MAISON de commerce très avantageusement située rue Neuvie à Liège, n° 964.
- 4^e Lot. — Une belle et grande MAISON, en très bon état, située à Liège, au commencement du faubourg St-Laurent, n° 1106, avec porte cochère, cours et un jardin de quatre verges grandes jouissant de la plus belle vue.
- 5^e Lot. — Une pièce de TERRE labourable contenant trente perches cinquante-un ares sept verges grandes, située à Wadrèe, commune de Visé, exploitée par le sieur Clisset.
- 6^e Lot. — Une pièce de terre appelée le *Mauvais Bonnier*, située en la commune de Neuf-Château.
- 7^e Lot. — Une rente de 36 fr. 46 c., au capital de 1215 frs. 57 c., due par madame la baronne de Rosen de Melen, domiciliée à Liège.
- 8^e Lot. — Une rente de 27 fr. 65 c., due par M. Leblan, propriétaire faubourg Ste. Marguerite, à Liège.
- 9^e Lot. — Une rente de 24 fr. 31 c., due par le sieur Jean Pierre Malaise, de Montegnée, et autres.
- 10^e Lot. — Une de 7 fr. 31 c. et une de neuf setiers un tiers et une quarte d'arpente, dues par le sieur Wery Devillers, de St. Nicolas et autres.
- 11^e et dernier Lot. — Une rente de 19 fr. 44 c., due par M. François Gaillard, cultivateur à St. Remi.

S'adresser audit M^e DUSART, notaire, dépositaire des titres de propriété. 363

**VENTE D'UNE MAISON,
POUR SORTIR D'INDIVISION.**

Le **JEUDI 5 NOVEMBRE 1835**, à 2 heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M^e DUSART, notaire, en son étude, rue Féronstrée à Liège, à la **VENTE** aux enchères, d'une belle et spacieuse MAISON, sise à Liège, rue devant St. Thomas n° 285.

La vente sera définitive sur la mise à prix de 10,500 francs, sans aucune réserve d'infirmité.

Cette MAISON, ayant appartenu à feu M^r Jean-Antoine Gilman, est actuellement occupée à loyer par M^r Duthée de Bleret, dont le bail expirera à Noël prochain.

L'acquéreur aura toute sécurité et facilité pour le paiement. S'adresser audit notaire, ou chez M. Felix Gilman négociant, rue du Pont pour connaître les conditions. 366

Le **JEUDI 29** de ce mois, 10 heures du matin, on vendra aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain Pont.

Une MAISON avec cour, cabinets deux caves etc., sise à Liège, rue Volière n° 155, près de l'église de St. Servais, joignant à MM. Alexandre et Florenville, et.

Un TERRAIN contigu à la dite maison de la largeur de sept mètres sur la rue et d'une profondeur de 18 mètres, très propre à y bâtir. On peut les acquérir de gré à gré avant le jour cidessus fixé et il y a toute sécurité pour le paiement du prix. S'adresser au notaire PAQUE. 338

VENTE D'UNE MAISON.

A VENDRE aux enchères publiques, sans remise et définitivement, devant le bureau de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville, rue Mont St-Martin n° 611, à 10 heures du matin, le **9 NOVEMBRE 1835**, une belle et grande MAISON à porte cochère, située à Liège rue Agimont n° 110, avec officine, beaux quartiers, caves, greniers, bâtiments derrière, remise, écurie et jardin, le tout contigu, par le ministère du notaire DE BEFFE, sous les clauses à voir en son étude, rue Sœurs de Hasque n° 281 à Liège. 400

A VENDRE aux enchères publiques, en l'étude du notaire DE BEFFE, le **LUNDI 26** courant, à 3 heures du soir, une belle et bonne MAISON, construite en pierres et briques, avec cour et dépendances, située rue de la Casquette, en cette ville, sous le n° 761, faisant coin à la rue St. Adalbert, en face de la nouvelle rue de St. Jean, dont on peut entretenir convenir du prix de gré à gré. Sous les clauses à voir chez ledit notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281, à Liège.

**VENTE
DE
BIENS RURAUX,
SITUÉS EN LA COMMUNE DE MAGNÉE.**

Lundi 26 OCTOBRE 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère et en l'étude de M^e LAMBINON, notaire, à Liège, sis près de l'Hôtel de Ville, n° 1002, à la **VENTE** aux enchères publiques des **IMMEUBLES** suivants savoir :

- 1^o Une MAISON, cour, étable de vaches, bâtiment et dépendances, avec une verge grande dix petites environ de verges y contigu, situés au hameau de Maillée.
- 2^o Une pièce de terre de dix verges grandes, sise en Wautister, tenant à Gathoye, Spirlet, Widar et autres.
- 3^o Une idem de douze verges grandes, en lieu dit Château, aboutissant à Mercher, Gathoye et autres.
- 4^o Une idem de quatre verges grandes, sise en Wautister, tenant à Melon, Spirlet et autres.
- 5^o Une idem de seize verges grandes, située au Grand-Cham, joignant à Verriers, Gathoye et autres.
- 6^o Et une idem de onze verges grandes, située dessous le Mont, tenant à Vestur et autres.

S'adresser au notaire LAMBINON pour connaître les conditions de la vente et les titres de propriété. 320

VENTE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ,

Située faubourg St Léonard à Liège, dont la 1^{re} adjudication n'a point été confirmée.

SAMEDI 21 NOVEMBRE 1835, aux 3 heures de relevée, M^e LAMBINON, notaire, résidant à Liège, exposera en **VENTE**, aux enchères publiques, en son étude, sise près de l'hôtel de ville, n° 1002 :

UNE BELLE PROPRIÉTÉ, composée d'un corps de logis, restauré entièrement à neuf, commodément distribué, ayant porte cochère, une très grande cour, séparant deux ailes de bâtiments qui contiennent des habitations, écuries, étables, d'immenses magasins et des caves très vastes; à droite, en entrant dans la cour, se trouve en ore un autre bâtiment ayant sa rivi de féculerie, avec de grands magasins; plus, une autre MAISON à côté, donnant sur la rue, enfin un très VASTE JARDIN, garni d'arbres fruitiers en plein rapport; le tout formant un ensemble, situé faubourg St-Léonard, à Liège, portant les n° 241, 242 et 243.

Ces immeubles, par leur situation, réunissent à la fois les agréments de la ville et ceux de la campagne, et peuvent servir à tout établissement.

Pou être facilement divisés en plusieurs parties sans rien diminuer de leur valeur, ils seront d'abord exposés en quatre lots et ensuite en masse.

S'adresser au notaire LAMBINON pour avoir communication des titres et des conditions de la VENTE, et pour voir les immeubles, au pro, ritaire, n° 242, faubourg St Léonard, avec qui l'on peut traiter de gré à gré avant le jour de la vente. 42

**VENTE AUX ENCHÈRES,
POUR SORTIR DE L'INDIVISION,
DE
PLUSIEURS MAISONS,
PROPRES AU COMMERCE,
SANS FACULTE DE SURENCHÉRIR, NI RÉSERVE
D'INFIRMATION.**

LUNDI 9 NOVEMBRE 1835, aux 3 heures de relevée, le notaire LAMBINON exposera en **VENTE**, au plus offrant, en son étude, sise près de l'hôtel-de-ville à Liège, n° 1002, les **IMMEUBLES** dont la désignation suit :

- Premier lot.**
SIX MAISONS, cotées numéros 178 et 179, circonstances et dépendances, avec environ vingt-six perches de jardin y contigu, formant un ensemble situé rue Basse-Wez, faubourg d'Amécœur à Liège.
- Deuxième lot.**
DEUX MAISONS tenant ensemble et formant seule une habitation, cotées numéros 180 et 181, avec un petit jardin, longeant la grande route, propre à y bâtir, situés en la même rue Basse-Wez.
- Troisième lot.**
Une MAISON, avec cour et dépendances, située au même endroit, joignant les immeubles du 2^e lot, Josephine Seyanne et autres.
- Quatrième et dernier lot.**
DEUX MAISONS, appendices et dépendances, situées à Bressoux, commune de Grivegnée, joignant à MM. Mouton, André Simonis et autres.
- Il y a toute sécurité pour acquérir et des facilités sous le rapport du paiement.
- S'adresser au notaire LAMBINON pour avoir communication des titres et des conditions de la VENTE. 428

Il sera procédé le 28 de ce mois à midi, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication des fournitures des

COUCHETTES EN FER,

pour le service des hôpitaux militaires dans diverses places du royaume.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé à la 2^e division des bureaux de l'administration où il en pourra être pris communication, à Liège, le 10 octobre 1835.

BOURSES.

PARIS, LE 22 OCTOBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS PRÉCÉDENT.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent, comptant.	108 65	108 85
" fin courant.	109 70	109 00
Trois pour cent, comptant.	84 50	81 70
" fin courant.	84 50	81 75
Naples. Cert. Falc. compt.	99 00	99 25
" fin courant.	99 00	99 05
Espagne. Empr. royal, compt.	34 1/2	34 3/8
" fin cour.	00 00	00 00
" Rente perp. 5 p. c. compt.	34 1/2	34 3/8
" fin cour.	00 00	00 00
" 3 p. c. compt.	21 00	20 7/8
" fin cour.	00 00	00 00
" Cortès, compt.	35 1/4	34 1/2
" fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortès.	19 1/8	19 1/2
Dettes différées.	44 3/8	44 3/8
Emprunt Guebhard.	43 3/8	43 1/4
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	103 1/2	103 3/8
" fin courant.	000 000	000 000
Belgique. Empr. 1831, compt.	000 000	102 1/4
" fin cour.	000 000	000 000
Banque de Belgique.	110 00	000 000

AMSTERDAM, LE 22 OCTOBRE.

DETTES.	RENTE FRANÇAISE.	MÉTALLIQUES.	RUSSE, H. ET C.	ESPIRIT. RENTE PERP.	NAPOLES FACONNET.	BRÉSILIENS.
Dettes actives.	55 15 1/2	98 7/8	104 5/8	00 00	00 00	87 00
" différées.	4 29 1/2	98 7/8	104 5/8	00 00	00 00	87 00
Billet de chance.	25 3/8	00 00	00 00	00 00	00 00	00 00
Syndic. d'amor.	95 13 1/2	00 00	00 00	00 00	00 00	00 00
" 3 1/2.	79 3/4	00 00	00 00	00 00	00 00	00 00
Soc. de comm.	117 3/4	00 00	00 00	00 00	00 00	00 00

ANVERS, LE 23 OCTOBRE.

CHANGES.

AMSTERDAM.	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	58 00 perte A		
Rotterdam.	58 00 perte A		
Paris p ^r fr. 100.	47 3/8 A	47 3/8 A	46 7/8 A
Lond. p ^r Est.	12 16 1/4 A	12 08 3/4 A	
Hamb. p ^r 40 MB.	35 5/16 P	35 1/8 P	35 00 P
Bruxelles.	114 00 p.		
Gand.			

FONDS PUBLICS.

VILLE.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
D'ANVERS.			" n. 500		150 1/2 et P
BRÉSIL.			E. à l. 1824		87 et P
DETTES ACT.	5	104 3/4 A	A ESPAGNE.	5	
" DIFFÉR.	43		B Guebh.	5	30 3/4 et P
BELGIQUE.			R. P. à Am.	5	30 5/8 à 14 P
Empr. 48 m.	5	101 1/2 P	Emp. 1834.		43 1/2 à 43
A. B. 1835.			Dettes diff.		14 3/4 P
Ac. de la B.	2 1/2		Cortès à P.		30 3/8 à 30 A
HOLLANDE.	2 1/2		" à L.		30 3/8 à 30 A
Dettes act.	4 1/2		lito Coup.		
Rte remb.	2 1/2	88 1/4 A et 99	NAPLES.		
AUTRICHE.			Cert. Falc.	5	92 1/8 A
MÉTAL. P.	5	102 5/8 P	ÉTAT-ROM.		
Lots n° 100.	254		Levée 1832.	5	101 3/8 A
" n° 250.	4	418 A	Levée 1834.	5	98 1/4 A
" n° 500.	4	700 P	A An. 1834.	5	
POLOGNE.					
Lots n° 300.	123	P			

BRUXELLES, LE 23 OCTOBRE.

EM. R. FINCT.	101 1/2 A	101 1/2 P	101 1/2 P	101 1/2 P	101 1/2 P	101 1/2 P	101 1/2 P	101 1/2 P
Em. R. finct.	101 1/2 A	101 1/2 P	101 1/2 P	101 1/2 P	101 1/2 P	101 1/2 P	101 1/2 P	101 1/2 P
" p ^r l. moi.	101 3/4 dt							
Dettes actives.	53 1/4 P							
E. de 1832.	101 1/8 A							
Act. Soc. Gén.	840							
S. de c. de civ.	140 1/2 A							
Banq. de Belg.	000 00							
S. duc. de S. O.	000 00							
S. Hauts-Fourn.	000 00							
Banq. fonc.	00 00							
S. du Ch. Flenu.	000 00							
Gal.-Rus. ad. Br.	00 00							
Dettes act. H. II.	55 00 A							
Syndic. d'amor.	00 00							
Losr. av. coup.	99 00 A							
" inscript.	103 00 A							
MÉTALLIQUES.	402 3/4							

CHANGES.

AMSTERDAM.	LONDRES.	PARIS.
Amsterdam.	00 00	00 00
Londres ct.	00 00 00	00 00
" 2 mois.	00 00 00	00 00
Paris.	00 00	00 00

VIENNE, LE 14 OCTOBRE.

MÉTALLIQUES, 102 1/2 0. — Actions de la banque 1348.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 22 ET 23 OCTOBRE.

Le koff oldenbourgeois Hoffnung, c. Janssens, v. de Rotterdam, en lest.

Le koff oldenbourgeois Helena, c. Adena, v. de Rusterziel, ch. d'orge.

Le koff hollandien Endragt, c. Slahit, v. de Carolinerziel, ch. d'orge, a. oive et beurre.

Le koff belge Jeune Caroline, c. Jacobsen, v. de Hull, ch. de mauva-tues.

Le schooner anglais Aldbro, c. Story, v. de Londres, ch. de café et cuirs.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

100 balles café Brésil, à 33 1/2 cts. cons.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Po-t-d'Or, n° 622, à Liège